

ARRETE N° 2013-494

**NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE SIX MANDATAIRES POUR LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE COPIE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Le Maire de la Commune de Juvignac,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté municipal n° 2013/01 du 15 février 2013 portant création de la régie générale de recettes

Vu l'arrêté municipal n°08/321 du 23 octobre 2008 portant création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale

Vu l'arrêté municipal n°2013/189 du 11 juillet 2013 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et de trois mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18...12...2013

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'arrêté municipal n°2013/189 du 11 juillet 2013 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et de trois mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copie des documents administratifs au niveau de l'administration générale est annulé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2 :**

Mme Laurence SANTAMARIA, est nommée mandataire en qualité de sous-régisseur en charge de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copies des documents administratifs au niveau de l'Administration Générale.

**Article 3 :**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Laurence SANTAMARIA sera remplacée pour

- Mme Peggy DA FONSECA, mandataire
- Mme Isabelle ALCAMISI, mandataire
- Mlle Mélinda RAMON, mandataire
- Mme Mira ROBARDET, mandataire
- Mme Marie GAGLIONE, mandataire
- Mme Jocelyne CAVALIÉ, mandataire

**Article 4 :**

Le mandataire sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de

fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

**Article 5 :**

Le mandataire sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 17/12/2013

Le Maire



**D. ANTOINE-SANTONJA**

16 décembre 2013  
Bon au encre

**Le Comptable  
assignataire**

Pierre BREMOND



**Le Régisseur**

Corinne BERNAL

**Les Mandataires  
suppléants**

Jennifer LANOT

Nelly ARNAU

Nathalie MATTINA

**Le Mandataire sous-  
régisseur**

Laurence

SANTAMARIA

**Les Mandataires**

Isabelle ALCAMISI

Peggy DA FONSECA

Mélinda RAMON

Mira ROBARDET

Marie GAGLIONE

Jocelyne CAVALIÉ

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 18/12/2013

Et publication

Le 18/12/2013

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Nomination d'un mandataire en qualité de sous régisseur et de six mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits de copies des documents administratifs au niveau de l'administration générale

**Date de transmission de l'acte :** 18/12/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/12/2013

**Numéro de l'acte :** 2013-494 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20131217-2013-494-AI

**Date de décision :** 17/12/2013

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Arrêtés individuels

**Matière de l'acte :**  
7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.4. Régies de recettes et d'avances

